



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Un antisémitisme ordinaire. Représentations judéophobes et pratiques policières (1880-1930) **(Yasmina Zian)**

Willy Coutin

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Mai 2024

En 1997, une étude historique, dont le titre est *Un antisémitisme ordinaire*, est publiée par Robert Badinter, ancien avocat au barreau de Paris, ancien professeur de droit et ancien ministre français de la Justice sous la première présidence de François Mitterrand. L'ouvrage, sous-titré *Vichy et les avocats juifs*, prenait pour sujet ce groupe socioprofessionnel victime de la législation antisémite de l'État français visant à l'exclure du corps national, et la collaboration de ce même régime avec l'occupant pour mener la traque, l'arrestation et la déportation de ce groupe vers Auschwitz. Les défenseurs des droits – des victimes ou des accusés – s'étaient retrouvés prisonniers de la construction inextricable et à visée éliminatoire voulue en premier par l'État français et précédant le mécanisme exterminateur projeté par l'occupant, dans un pays où les tenants de l'antisémitisme idéologique, ceux de la droite maurrassienne, prenaient leur revanche après leur défaite à l'issue de l'affrontement politique majeur que fut l'affaire Dreyfus. Dans son ouvrage portant sur Bruxelles et plus précisément le quartier de Cureghem – faisant partie d'une des communes de l'agglomération-capitale, Anderlecht – et couvrant la période des années 1880 aux années 1930, Yasmina Zian étudie l'*antisémitisme ordinaire* en Belgique qui ne connut pas d'équivalent à l'affaire du capitaine français, ni les tribunes et pamphlets d'idéologues marquants tels Déroulède, Drumont ou Maurras, si ce n'est Edmond Picard, « farouche antisémite et théoricien de l'inégalité des races ». Son étude porte sur le travail d'enquête, d'interpellation et de suivi de la Police des Étrangers, créée dans le pays dès 1830.

L'ouvrage de Yasmina Zian est la publication de sa thèse de doctorat en histoire contemporaine, *Un antisémitisme latent ? La criminalisation du juif de Cureghem par la Sûreté publique et ses institutions partenaires (1880-1930)*, soutenue en 2018 à l'Université libre de Bruxelles et à la Technische Universität Berlin, pour laquelle elle a reçu le Prix de la Fondation Auschwitz la même année. Yasmina Zian s'est spécialisée dans les relations entre l'État et les populations minoritaires et la question de l'exclusion, voire la criminalisation, d'individus sur la base de leur identité. Pour ses études d'histoire, elle a travaillé sur l'histoire coloniale belge de la fin du XIX^e siècle et rédigé un mémoire sur la représentation des Arabo-Swahilis par les administrateurs du Congo de Léopold II. En 2012, elle a participé en tant que dramaturge historique à l'élaboration de la pièce de théâtre *Contrôle d'identités* mise en scène par Ilyas Mettioui.



HISTOIRE

Yasmina Zian

Un antisémitisme ordinaire

Représentations judéophobes
et pratiques policières (1880-1930)



L'objet principal du livre est de montrer que les perceptions et constructions mentales des membres – au nombre réduit – de la Police des Étrangers au sujet des immigrés sur lesquels ils ont pour mission d'enquêter, d'établir des rapports de comportements et de fréquentations, normalisent, dans l'approche de la question étrangère par l'État, des propos essentialistes et des recommandations discriminatoires communiquées à la Sûreté publique – qui dépend du ministère de la Justice – concernant ces individus surveillés. Ces approches faites de préjugés impactent et réorientent parfois gravement le parcours des individus qui en sont l'objet. Yasmina Zian interroge : « La Belgique était, à la fin du XIX^e siècle, perçue comme une terre d'accueil grâce à ses lois libérales. Mais n'a-t-elle pas pourtant, dans ses instances de contrôle, produit un antisémitisme latent, non légitimé par le cadre national, mais visible dans les discours et les pratiques quotidiennes des agents ? » Le livre est rythmé par les récits de vie ainsi confrontés au travail d'enquête et d'interpellation des fonctionnaires de la Police des Étrangers. Il est le résultat d'un travail considérable de lecture des archives de la Police des Étrangers, de sélection et de recoupement de leurs informations. L'étude centrée sur Cureghem – quartier bruxellois le plus peuplé d'étrangers juifs provenant de divers pays –, exemple de microhistoire, est organisée chronologiquement, en trois périodes : les années d'avant la Première Guerre mondiale, quand la Belgique accueille des Juifs hollandais ou voit arriver sur son territoire des Juifs d'Europe de l'Est souhaitant s'embarquer vers l'Amérique depuis le port d'Anvers – beaucoup finalement restant en Belgique ou passant en France – ; la surveillance de la population juive pendant la Grande Guerre et sous l'occupation allemande du royaume, puis les enquêtes contre les Juifs originaires des pays ennemis (Allemagne, Autriche, Empire ottoman) une fois le pays libéré ; les années 1920 jusqu'au début de la décennie suivante, marquées par la venue d'émigrés juifs polonais que l'on perçoit comme premiers vecteurs de la diffusion du communisme en Belgique.

Au XIX^e siècle, le quartier de Cureghem fut attractif, car, à la périphérie sud-ouest de Bruxelles, il est le premier espace urbanisé de la commune d'Anderlecht, délimité par le cours de la Senne et le tracé des lignes ferroviaires du sud convergeant vers la gare du Midi mitoyenne, construite dans les années 1860. La gare était la porte d'entrée pour les émigrés, encourageait les activités marchandes ; le cours d'eau favorisait l'industrie textile, la présence des abattoirs et le travail des peaux. Les hommes sont colporteurs, négociants, voyageurs ou représentants de commerce. Les négociants viennent généralement d'Allemagne, tandis que les colporteurs sont plus majoritairement originaires des Pays-Bas, tout comme les diamantaires. Beaucoup de travailleurs du textile sont originaires de la ville polonaise de Łódź.

À la création de la Belgique, les orangistes avaient été la cible d'une surveillance particulière ; une vingtaine d'années plus tard, ce furent les réfugiés politiques républicains, socialistes et anarchistes français, allemands et italiens qui mobilisaient l'attention de la Police des Étrangers. Pour assurer cette surveillance, depuis 1846, tout étranger a l'obligation de se rendre à l'administration communale qui l'inscrit dans les registres de population et informe la Police des Étrangers de son arrivée. Les communes doivent tout mettre en œuvre pour qu'aucun étranger non inscrit n'ait la possibilité de résider plus de trois jours sur le sol belge. L'administration de la Police des Étrangers produit aussi des dossiers généraux, qui regroupent différents documents classés par thèmes, tels « Les mendiants », « Échanges d'informations avec un autre pays », « Traite des Blanches », « Expulsions des Allemands en 1918 »... Elle profite d'un réseau international lui permettant de retrouver des « criminels » recherchés dans d'autres pays. L'un des grands intérêts du livre est de retracer l'histoire de ce contrôle et de cet encadrement par la police d'État des individus – et en premier les étrangers –, sa professionnalisation, ses moyens efficaces croissants, qui va jusqu'à profiter du contexte

de l'occupation allemande pour établir de façon autonome l'inévitable en temps de paix : un fichier des individus étrangers, de tout âge, présents sur le sol national. Les « innovations » viennent des États voisins, mais sont adoptées efficacement en Belgique, tels la fiche anthropométrique du Français Bertillon et l'enregistrement des empreintes digitales dans le casier de « dactyloscopie » que l'on doit au Britannique Galton.

Au XIX^e siècle, la Belgique, perçue comme une terre d'accueil grâce à ses lois libérales et à son économie prospère, offre un attrait aux commerçants et négociants juifs. Les Juifs émigrent principalement des pays frontaliers à la recherche d'une situation sociale favorable. À côté de ces raisons économiques, les émeutes antijuives en Alsace en 1830 et la guerre franco-prussienne en 1870-1871 sont aussi à l'origine de vagues migratoires depuis la France vers la Belgique. À partir de 1871, les Juifs de l'Empire russe, provenant surtout des territoires polonais, émigrent de façon régulière vers l'étranger et notamment vers la Belgique, fuyant la pauvreté, le *numerus clausus* imposé aux étudiants juifs et les pogroms des années 1881-1884 et 1903-1906. Des Juifs quittent l'Empire austro-hongrois à la suite de violences antisémites en Galicie. À la fin du XIX^e siècle, le colporteur juif constitue la figure criminalisée de l'étranger, en raison de son prétendu « manque d'honnêteté ». Des notes rédigées par les policiers mentionnent pour les désigner des formules du type : « ces étrangers de même religion » ou « les trompeurs de cette catégorie » ou « cette colonie » et, pour ceux présents à Cureghem, « la colonie hollandaise d'Anderlecht ». Le terme sous-entend l'errance, la non-appartenance à une patrie et le parasitisme. Mais l'autrice pour chaque période rappelle également que, par exemple, les Italiens sont également l'objet de l'attention de cette police, de préjugés, comme l'accusation de chercher à profiter de la charité publique, et de la suspicion d'anarchisme, surtout après l'attentat raté de Gennaro Rubino contre Léopold II en 1902.

Pendant la Première Guerre mondiale, le fichage des étrangers, accepté avec intérêt par l'occupant allemand, dépeint le Juif, y compris d'origine allemande quand il s'était exilé avant 1914, comme un « profiteur de guerre », un « usurier » dans le contexte de l'inflation des prix des aliments. À l'exemple de ce qu'imposa l'occupant allemand, et qui fut établi en France pour les étrangers en 1917, la carte d'identité est rendue obligatoire en Belgique à la sortie de la guerre. La même année, en 1919, la déchéance de nationalité est rendue automatique pour tout Belge originaire d'un pays ennemi. Au fil des pages, en répétant que la Belgique n'a pas développé un antisémitisme idéologique et obsessionnel, Yasmina Zian montre cependant qu'un « habitus xénophobe » s'est ancré dans les pratiques de l'institution policière, se manifestant au gré des rebonds du contexte international, de la conjoncture économique.

Durant les années 1920, la Police des Étrangers est focalisée sur la menace communiste, mais la constante du discours criminalisant envers les étrangers juifs demeure, visant alors les immigrés russes – même s'il s'agit d'opposants au régime soviétique –, mais surtout les immigrés polonais. La figure du judéo-bolchevique participe à la criminalisation, encore, des Juifs de Cureghem et ce fantasme fait les beaux jours de la circulation des *Protocoles des Sages de Sion* dans le royaume. La pratique des infiltrés dans les cellules communistes, lors des meetings, se renforce ; la coopération internationale, qui préfigure Interpol, est utilisée par la Police des Étrangers pour suivre le parcours des judéo-communistes venant de l'Est.

La grande qualité du travail de Yasmina Zian est d'apporter une pierre – modeste au regard de l'échelle de l'objet étudié, mais solide – venant confirmer pour la Belgique de l'avant-Shoah l'existence d'un « antisémitisme latent ». L'autrice positionne sans doute justement son travail ainsi en conclusion : « les études sur la Deuxième Guerre mondiale comme celle de Lieven Saerens proposent l'idée qu'un “antisémitisme latent” est bien présent avant les années 1930 en Belgique. D'autre part, les recherches de Gérard Noiriel et Martine Kaluszynski, pour la France, et de Frank Caestecker, pour la Belgique, permettent d'envisager le rejet de l'étranger parallèlement à la consolidation de l'État-nation consacrée lors de la Première Guerre mondiale. En complétant ces pistes avec un travail attentif sur le plan des comportements individuels, il a été possible d'approcher cet “antisémitisme latent” pour analyser les préjugés antijuifs durant la période 1880-1930. »

Cet antisémitisme latent, selon l'autrice, on le retrouverait jusque sous la plume de Georges Simenon pour sa première histoire du commissaire Maigret, *Pietr-le-Letton* (1931), personnage insaisissable, aux multiples identités, « au caractère dangereux, au caractère juif ». Attention, cependant à ne pas transposer à une époque qui n'a pas encore connu la portée de la Shoah, la sensibilité face à l'antisémitisme qui est légitimement celle de notre époque.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.